



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Conférence parlementaire régionale pour l'Afrique Apporter des réponses globales à la situation des réfugiés : pour des approches parlementaires efficaces

Midrand (Afrique du Sud), 11 - 13 novembre 2019

Organisée par l'Union interparlementaire (UIP), en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et accueillie par le Parlement panafricain (PAP)

DÉCLARATION

Nous, parlementaires de 15 parlements africains et du Parlement panafricain, réunis à Midrand (Afrique du Sud) du 11 au 13 novembre 2019 à l'occasion de la Conférence parlementaire régionale pour l'Afrique intitulée *Apporter des réponses globales à la situation des réfugiés : pour des approches parlementaires efficaces*, organisée par l'Union interparlementaire (UIP), en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et accueillie par le Parlement panafricain (PAP),

réunis pour discuter de la manière de concevoir et de mettre en œuvre des réponses globales en faveur des réfugiés et des populations hôtes concernées, en mettant l'accent sur l'importance d'élaborer des mesures exhaustives, inclusives et efficaces permettant de faire face à la situation des réfugiés, de relever les principaux défis et de trouver des solutions s'agissant de l'inclusion des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des apatrides, et d'examiner des stratégies visant à mieux aider les réfugiés, à les protéger et à résoudre leur situation dans les pays d'Afrique,

nous félicitant du moment choisi pour la tenue de la Conférence, qui contribue à marquer le thème de l'année 2019 que l'Union africaine a proclamée "Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique",

rappelant que l'Afrique est le continent le plus touché par les flux de réfugiés et les déplacements forcés, accueillant quelque 26.4 millions personnes déplacées ; rappelant et saluant l'hospitalité indéfectible qui caractérise depuis toujours les pays africains, qui offrent aux réfugiés protection et assistance au fil des décennies malgré leurs ressources limitées,

nous engageons à ne jamais oublier, dans toutes nos actions, que les réfugiés sont avant tout des êtres humains – femmes et hommes, filles et garçons – qui sont contraints de quitter leur foyer, que ce soit en raison de conflits, de violations des droits de l'homme ou de persécutions et de violences, dont la vie a été bouleversée ; ce sont des hommes et des femmes qui ont tout abandonné, foyer, famille et vie sociale, et qui se retrouvent ainsi dans une situation de vulnérabilité extrême face aux risques accrus de violence et de mauvais traitements ; tel est le quotidien des millions de réfugiés, de personnes déplacées internes et d'apatrides dans le monde ;

soulignons que plus de 80 pour cent de ceux qui fuient leur pays en tant que réfugiés trouvent une protection dans des pays voisins, dont la population et les gouvernements ont souvent, à leur tour, des difficultés à gérer leur propre développement en raison du manque de ressources et des conséquences des conflits voisins ; et rappelons que la majorité des pays hôtes sont des pays en développement et que l'impact des déplacements forcés dans et au-delà des pays est considérable et concerne de nombreux acteurs – ceux qui s'enfuient et ceux qui accueillent et protègent ;

soulignons également que les solutions doivent donc viser à la fois les réfugiés et les pays et communautés qui les accueillent – des mesures exhaustives s'imposent ;

saluons l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018 et réaffirmons notre engagement à appuyer les efforts nationaux déployés pour prendre des mesures pratiques visant à trouver des réponses globales aux besoins des réfugiés, qui sont inspirées par la Déclaration de New York, le Pacte mondial sur les réfugiés et son cadre d'action global pour les réfugiés, et énoncées dans la Déclaration de Nairobi ;

reconnaissons l'approche impliquant la société dans son ensemble, inscrite dans le Pacte mondial sur les réfugiés, et donc l'approche de partenariat multipartite et la participation croissante d'un large éventail d'acteurs, qu'il s'agisse aussi bien des secteurs humanitaire et du développement que du secteur privé et de la société civile, aux efforts visant à trouver des réponses globales à la situation des réfugiés en apportant une assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux communautés hôtes ;

saluons la tenue du premier Forum mondial sur les réfugiés à Genève les 17 et 18 décembre 2019, notons qu'il s'agira d'une occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en place de cadres globaux d'intervention pour les réfugiés, de prendre des engagements en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et de partager les bonnes pratiques, et notons avec satisfaction que cette réunion de niveau ministériel aura lieu tous les quatre ans afin que puisse se faire une évaluation continue des progrès réalisés dans le partage des responsabilités ayant pour objectif de mieux protéger les réfugiés ;

estimons qu'il est important que les parlements contribuent et participent à cet examen, et nous engageons à assurer un suivi national auprès de nos gouvernements en ce qui concerne les engagements qu'ils auront pris lors du Forum mondial sur les réfugiés et leur mise en œuvre ;

nous engageons à appuyer les engagements contractés lors du Forum mondial sur les réfugiés par nos gouvernements nationaux respectifs en prenant, en tant que parlementaires, des mesures de suivi telles que l'examen des lois nationales par nos commissions et parlements respectifs et le plaidoyer en faveur de réformes législatives qui combleraient des lacunes ou régleraient d'autres problèmes recensés dans les lois sur les réfugiés ou d'autres lois (selon qu'il convient), concernant en particulier la protection des réfugiés, leur insertion dans les systèmes nationaux en vue de faciliter leur autonomisation et leur accès aux services essentiels (par exemple, l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, l'eau et l'assainissement), ainsi que leur inclusion et leur contribution s'agissant de la création, conjointement avec les communautés hôtes, de débouchés socio-économiques ;

rappelons que la protection des réfugiés comprend non seulement la protection juridique et physique, mais aussi la capacité de mener une vie enrichissante et digne pendant l'exil ; *soulignons* que les réfugiés ont des atouts et capacités pour positivement contribuer à leurs communautés d'accueil, si l'opportunité leur en est donnée, et donc appelons à soutenir les efforts pour donner aux réfugiés les moyens de devenir autonomes ;

demandons des solutions ciblant à la fois les réfugiés et les communautés d'accueil, saluons l'approche plus équitable de partage des efforts ancrée dans le Pacte mondial sur les réfugiés, et appelons à une plus grande mobilisation des ressources et de l'appui en faveur des pays qui accueillent les réfugiés ;

prions les organisations intergouvernementales, les partenaires humanitaires et de développement nationaux, régionaux et internationaux, les institutions financières, le secteur privé, la société civile et les États de redoubler d'efforts pour réduire la pression mise sur les communautés d'accueil des réfugiés, appuyer les pays d'asile afin que ceux-ci aident les réfugiés à devenir plus autonomes, élargir l'accès aux solutions venant des pays tiers, améliorer la situation dans les pays d'origine pour que les retours puissent se faire dans la dignité et la sécurité, et un renforcement du partage des charges au niveau international ;

reconnaissons et soulignons que les solutions durables impliquent de s'attaquer aux causes profondes du déplacement, insistons sur la nécessité de mesures préventives plus efficaces aux niveaux national, régional et international pour renforcer les processus de paix et de réconciliation, et attirons l'attention sur l'impact croissant des changements climatiques et du terrorisme, qui sont des causes profondes du déplacement – aspects qui devront être pris en compte dans la conception de solutions durables et l'élimination des causes profondes ;

convenons d'appuyer le renforcement des efforts de consolidation de la paix et de réconciliation en vue de s'attaquer aux causes profondes du déplacement par l'intermédiaire des travaux des commissions compétentes de nos parlements nationaux, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle et l'inclusion des femmes, et en faisant participer les femmes et les jeunes déplacés de force afin qu'ils contribuent efficacement à ces processus dans les pays d'accueil ou de retour ; rappelons l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur Femmes, Paix et Sécurité ;

reconnaissons que la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme sont les meilleures formes de prévention des conflits et des déplacements forcés, qui contribuent parallèlement à la paix, à la stabilité et au développement économique ;

nous engageons à intensifier les efforts de plaidoyer dans la lutte contre la xénophobie et les stéréotypes, en vue de favoriser la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil et de renforcer la coexistence pacifique, et reconnaissons que les parlementaires ont une responsabilité particulière en tant que leaders d'opinion lorsqu'il s'agit de combler les lacunes et éviter la politisation de la sphère, des besoins et des questions humanitaires ;

convenons de plaider en faveur d'une résolution des situations d'apatridie qui existent dans nos pays et régions, en révisant notre législation nationale pour veiller à ce qu'elle soit conforme aux normes internationales en matière de prévention et d'élimination de l'apatridie et en supprimant toute discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, la religion ou le sexe qui pourrait déboucher sur des situations d'apatridie ;

nous engageons à faire connaître davantage la campagne #Jexiste du HCR, le Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie à l'horizon 2024 et les cadres juridiques mondiaux et régionaux pour la lutte contre l'apatridie ;

nous engageons également, en tant que participants à la présente Conférence, à mettre en place, par l'intermédiaire du PAP et de l'UIP, une plate-forme informelle permettant de faire connaître les bonnes pratiques parlementaires et les réformes législatives réalisées par nos parlements et à les diffuser auprès des parlementaires du monde;

demandons à tous les parlements internationaux, régionaux et infrarégionaux et à toutes les assemblées parlementaires nationales du continent africain d'accélérer les efforts visant à soutenir la création d'alliances ayant pour objectif de faire progresser les points convenus dans la présente Déclaration ;

demandons également à l'UIP, au PAP, au HCR et aux autres organisations compétentes de faciliter un large débat sur l'alignement de la législation nationale sur le Pacte mondial sur les réfugiés, et sur les pratiques et situations pertinentes qui requièrent notre attention, et encourageons les appuis pouvant être apportés à l'UIP dans le cadre des engagements qu'elle a pris vis-à-vis du Forum mondial sur les réfugiés et aux travaux du PAP dans le suivi des mesures prises en 2019 dans le cadre de l'Année africaine consacrée aux réfugiés et aux déplacements ;

nous engageons à disséminer et discuter cette Déclaration au sein de nos parlements respectifs ;

prions le PAP, l'UIP et le HCR de diffuser largement la présente Déclaration en vue d'en faciliter le suivi, et leur demandons d'appuyer les mesures nationales visant à faciliter la mise en œuvre des engagements pris lors de la présente Conférence ;

nous engageons à faire rapport sur les mesures concrètes qui seront prises dans le cadre des différentes plates-formes de l'UIP et du PAP.